



REPOBLIKAN'IMADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMMENTAIRES DU MFB SUR LE PROJET RETENU DANS LE CADRE DU GPSA

Nous félicitons vivement la riche initiative de la Banque pour la mise en place du GPSA à Madagascar.

Nous espérons que de tels partenariats pourront améliorer encore plus l'amélioration des services municipaux au bénéfice de citoyens.

Nous vous prions de trouver ci-joint les commentaires à notre niveau :

1-S'assurer des activités déjà entreprises par les autres projets portant sur le développement local et communautaire afin d'éviter des chevauchements entre les actions (Expériences connues avec le PIC, le PAGI)

2-II est mentionné dans l'appel à proposition que les résultats et les informations produites seront utilisés par le Ministère des Finances et du Budget (en l'occurrence la Direction générale du Budget, la Direction générale des impôts et le Trésor Public), or dans la lettre de soumission de la proposition du GPSA, il n'est pas clairement stipulé la manière et le moment où ces résultats seront au profit du Ministère des Finances, seuls les ministères sectoriels (Santé, Education et Foncier) sont mentionnés dans la possibilité d'accords institutionnels avec le projet en matière de flux d'informations.

3-Les documents suivants doivent être joints au dossier du Projet :

- le Planning d'exécution du Projet
- la liste des 46 communes bénéficiaires, des régions d'implantation des 476 écoles primaires publiques concernées, des 31 Centres de Santé de Base et des 36 guichets fonciers

4-De plus amples informations doivent être fournies concernant le rôle et le niveau d'intervention des différentes parties prenantes (ONG SAHA, HELVETAS, SIF(*), RTRSM(*), Coalition des stations radio pour la consolidation de la paix) dans le processus.

5- En matière d'assistance pour les renforcements de capacités, nous réitérons notre soutien au projet.

(*SIF : Société Civile œuvrant pour le Foncier

RTRSM : Réseau pour la Transparence et la Redevabilité Sociale de Madagascar



REPUBLIKAN' I MADAGASIKARA
Fivavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTRE DE L'INTERIEUR
ET DE LA DECENTRALISATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DE LA DECENTRALISATION

Antananarivo le, 20 JUL. 2016

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Décentralisation

à

Madame le Représentant Résident
de la Banque mondiale pour Madagascar

N° 075 -16/MID/SG/DGD

REF : V/L N° 128/BM/MG/16 du 06 juillet 2016.

Objet: Commentaire sur la proposition présélectionnée du (GPSA) de Madagascar au Gouvernement.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir par la présente le Commentaire du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID) sur la proposition présélectionnée du Global Partnership for Social Accountability (GPSA) de Madagascar au Gouvernement.

1- Un des principes fondamentaux de la démocratie est que les citoyens ont le droit de demander des comptes aux agents du service public et que ces derniers ont l'obligation de rendre compte aux citoyens. Mais ce droit et cette obligation exigent des citoyens une collaboration avec l'Administration, un engagement et une implication dans la gestion des affaires publiques.

2- Mis en évidence dans l'axe stratégique n°1 du PND, dans son programme sur « l'administration publique et territoriale efficiente et efficace », précisément au niveau du sous objectif « Promouvoir et renforcer la culture de transparence et de la redevabilité », exprimant les défis du PGE sur « la Gouvernance, l'Etat de droit, et la Démocratie », et repris par le PMO dans l'action prioritaire n°1 espérant l'effet « Culture de transparence et de redevabilité soutenue », la Redevabilité Sociale est reconnue être un moyen parmi tant d'autres permettant d'améliorer le fonctionnement et la transparence de l'Administration, grâce à une meilleure implication des citoyens dans le processus de prise de décision publique et à leur capacité à demander des comptes.

3- Convaincu des bienfaits de ce concept de redevabilité, le Gouvernement de la République de Madagascar s'est attelé à mettre en œuvre voilà maintenant plus de dix ans, plusieurs projets d'amélioration de la gestion publique.

RECEIVED BY IBRD	
NUMBER	TIME
13327	20 JUL. 2016 MHO
ACTION :	Rachel Rado
COPY :	Amelinda Rado / Rado

4- C'est d'ailleurs dans cette optique de réforme qu'a été institué, à titre d'exemple, sous tutelle du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation deux organismes rattachés :

- Primo, l'Office National de Concertation sur la Décentralisation (ONCD), jouant le rôle de Dispositif National de concertation pour assurer l'appropriation de la politique nationale de la Décentralisation par toutes les parties prenantes, afin d'impulser un développement durable, favorable à la cohésion nationale. Ce dispositif permet entre autres (i) de promouvoir la Transparence et la Redevabilité sociale, (ii) d'instaurer la culture de concertation, (iii) d'encourager la participation citoyenne, (iv) d'appuyer l'effectivité de la décentralisation, un des leviers du développement local.
- Secundo, le Fond de Développement Local (FDL), jouant le rôle de Partenaire financier au développement socio-économique des **1.695** communes à l'amélioration de la condition de vie de la population. Ce dispositif permet entre autres (a) d'accompagner le réseau des Communes pratiquant le budget participatif (220) aux partages des expériences aux autres communes, (b) de sensibiliser les Communes à pratiquer le processus du budget participatif en vue de la promotion de la bonne gouvernance locale et la responsabilisation citoyenne, (c) d'accompagner dans l'instauration de développement équilibré des CTD sur l'accès de la population aux services sociaux de base (éducation, santé,...)

5- Fort des expériences acquises par le MID lors de la réalisation des activités dans le cadre de RRI -1 /RRI -2/RRI-3 notamment la mise en place des structures locales de concertation et l'amélioration des ressources au niveau des collectivités territoriales décentralisées

6- Considérant les aspects du projet « Participation des citoyens à l'amélioration des services municipaux » et prenant en compte tout ce qui a été dit auparavant,

Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation n'émet aucune objection sur le contenu et le processus dudit projet.

Toutefois, se référant à la mission confiée au département du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, nous souhaitons vivement une étroite collaboration avec l'agence d'exécution (ONG SAHA) dans le cadre de la réalisation de ce projet au niveau de toutes les composantes.



MAHAFAIY Solonandrasana Olivier



MINISTÈRE AUPRÈS DE LA PRÉSIDENTIE CHARGÉ DES PROJETS
PRÉSIDENTIELS, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ÉQUIPEMENT

SECRETARIAT GÉNÉRAL

CELLULE DE COORDINATION DE LA RÉFORME FONCIÈRE

Antananarivo, le 20 JUIL 2016

Le Ministre

à

Madame Le Représentant Résident de la Banque
Mondiale pour Madagascar
Région Afrique

N° 083 -M2PATE/SG/CCRF

Objet : soumission de la proposition de l'ONG SAHA du GPSA de Madagascar

Madame Le Représentant Résident,

Nous remercions la Banque Mondiale pour son appui au Gouvernement Malagasy à travers le GPSA qui constitue un outil pour le renforcement de la coopération entre le Gouvernement et la Société Civile dans la résolution des problèmes relatifs au développement local.

Mon département s'attache effectivement au renforcement de cette coopération et, c'est ainsi que les notions de transparence et de redevabilité sociale font partie des concepts majeurs soulevés durant le processus de consolidation de la Lettre de Politique Foncière lesquelles ont été inscrites dans l'orientation 5 de cette lettre de politique.

L'objectif visé par cette orientation est l'amélioration du service public à tous les acteurs concernés par le foncier. Pour ce faire, elle encouragera l'inclusion de tous dans la gouvernance foncière, entre autres, par l'intégration de mécanismes de participation citoyenne et de redevabilité sociale. Elle renforcera de même les dispositifs de médiation des conflits ce qui requiert un fonctionnement transparent des institutions, un partage de l'information sur les situations foncières, les procédures, mais également sur les activités conduites dans le secteur foncier et leurs impacts. Tout cela nous permet d'affirmer que mon département partage en tous points les notions de transparence et de redevabilité dont il est cas dans ce projet.

... / ...



Tel que décrit, le présent projet s'inscrit dans la mise en œuvre de cette politique foncière dont les enjeux s'orientent vers la valorisation du foncier comme levier du développement économique. Il vise le renforcement de la redevabilité sociale à travers la planification conjointe, le suivi, l'évaluation conjointe et le dialogue institutionnalisé entre Autorités Locales, Citoyens et Organisations de la Société Civile, et les Services Techniques Déconcentrés de l'Etat dans la zone d'intervention. En conséquence, nous espérons qu'il puisse contribuer de manière significative au renforcement des services fonciers de proximité et à la décentralisation de la gestion du foncier, favorisant ainsi la mise en place d'une gouvernance foncière responsable.

Dans la mesure où la finalité du projet concerne le renforcement des compétences des citoyens, nous tenons à partager notre propre expérience dans le cadre du processus d'élaboration de la Lettre de Politique Foncière. A cette occasion, nous avons mis à profit des cadres internationaux en l'occurrence les « Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale » pour fournir des enseignements dans le cadre de l'élaboration de politiques publiques et, dont la portée peut être appliquée au simple citoyen. Nous sommes en ce qui nous concerne profondément convaincus de la pertinence d'un tel outil pour le renforcement des compétences du citoyen de manière à le rendre apte à participer activement au développement.

Ainsi, nous encourageons fortement l'insertion dans ce projet d'une activité qui consiste en la dissémination des ces « Directives Volontaires » auprès du citoyen. En ce qui nous concerne, notre département travaille actuellement sur la traduction du document en langue malagasy pour prendre une part active à sa vulgarisation auprès de tous. Une étroite collaboration entre mon département et la FAO a permis de confier la dissémination des « Directives Volontaires » à la Cellule de Coordination de la Reforme Foncière (CCRF). Cette direction est tout à fait habilitée à traiter avec le projet dans le cadre d'un partenariat concernant ces Directives Volontaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame Le Représentant Résident, l'expression de nos salutations cordiales.

Par déléation
LE SECRETAIRE GENERAL


RASOAMANANA Georges